



Fonctionnement du Conseil Municipal des Enfants

Le Conseil Municipal des Enfants fonctionne comme celui des adultes : un travail préalable est mené au sein de commissions pour être ensuite présenté en séance plénière.

Les séances plénières du CME sont organisées hors temps scolaire (samedi matin) et présidées par le Maire de la commune. Les enfants sont encadrés par Germain Verger, animateur, en remplacement d'Emilie Urien.

Comme toute instance consultative, le Conseil Municipal des Enfants n'est pas une instance de décision. Son rôle est de proposer des actions ou des orientations qui devront être validées par les élus issus



Les Missions du conseiller

- Exprimer des idées et les défendre,
- Proposer des projets et les réaliser,
- Ecouter et respecter les points de vue de chacun.

Comment se déroulent les élections ?

Le jour de l'élection

- Le scrutin se déroule à la Mairie
- Le vote se fait à bulletin secret.

Comment voter ?

- Tu dois avoir ta carte d'électeur signée.
- Tu prends une enveloppe et un bulletin.
- Tu vas dans l'isoloir, tu coches les noms des candidats que tu as choisis, puis tu glisses le bulletin dans l'enveloppe.
- Tu présentes ta carte au président du bureau de vote, et attends son accord pour mettre l'enveloppe dans l'urne.
- Tu fais tamponner ta carte d'électeur.
- Tu signes la liste d'émargement en face de ton nom.